

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin sur les animaux à fourrure de la région

Hiver 2023

Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval
Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur le pékan

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de l'Estrie, de Montréal, de Laval et de la Montérégie, voici votre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. À partir de cette année, seuls les piégeurs qui ont recueilli des données à l'aide du carnet du piégeur et qui l'ont retourné au ministère de l'environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce deuxième numéro dresse un état de la situation de la dernière saison de piégeage dans la région, plus particulièrement pour le pékan.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et qu'ils vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval



Gros plan sur le pékan

En route vers le nord

Historiquement, la récolte du pékan a connu une forte augmentation dans les années 1990. On attribue cette hausse à une expansion de l'espèce vers le nord ainsi qu'à une augmentation des populations. La récolte actuelle à l'échelle du Québec se situe autour de 3 000 à 4 000 pékans, ce qui représente 5 à 10 % des revenus générés par la vente de fourrures sauvages au Québec.

Bien que le pékan soit plus abondant dans le sud du Québec, on le trouve maintenant de plus en plus au nord. Il est certes moins efficace pour se déplacer sur la neige que sa cousine la martre, mais il profite des hivers moins neigeux et des redoux hivernaux pour agrandir son aire de répartition. De plus, sa plus grande taille le rend moins vulnérable à la prédation, lui permettant d'utiliser des habitats forestiers et même agroforestiers plus variés.

Il est néanmoins sensible à la surexploitation. En effet, il a presque disparu du nord-est des États-Unis et de l'Ouest



canadien où encore aujourd'hui sa situation est précaire. Jusqu'à récemment, sa fourrure avait encore une bonne valeur marchande. De plus, sa curiosité le pousse à se faire prendre à la fois dans des pièges destinés aux martres et aux ratons laveurs ainsi, qu'à l'occasion, dans des collets à canidés.

Pour en savoir davantage sur l'état de la situation de l'espèce à l'échelle provinciale, le Ministère mettra à jour dans la prochaine année le bilan de l'exploitation du pékan (2012-2021), à mi-chemin du plan de gestion des animaux à fourrure : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/.



Profil de la récolte en Estrie et en Montérégie

La récolte brute est évaluée à partir du nombre de fourrures commercialisées. En 2021, une fourrure de pékan valait 32,02 \$. Il s'agissait d'une légère hausse par rapport aux valeurs historiquement basses enregistrées en 2019 et en 2020 qui étaient autour de 23 \$. Cette dernière est loin de la valeur de près de 162 \$ enregistrée en 2012. L'évolution du prix et de la récolte sont présentées dans la figure 1.

La récolte suit une tendance à la baisse plus ou moins marquée depuis les 10 dernières années tant en Estrie qu'en Montérégie. En 2020, on observait une légère hausse du nombre de pékans récoltés en Estrie par rapport à l'année précédente, mais la tendance à la baisse reprend dès 2021. La récolte totale suit généralement une tendance à la baisse analogue au prix des fourrures.

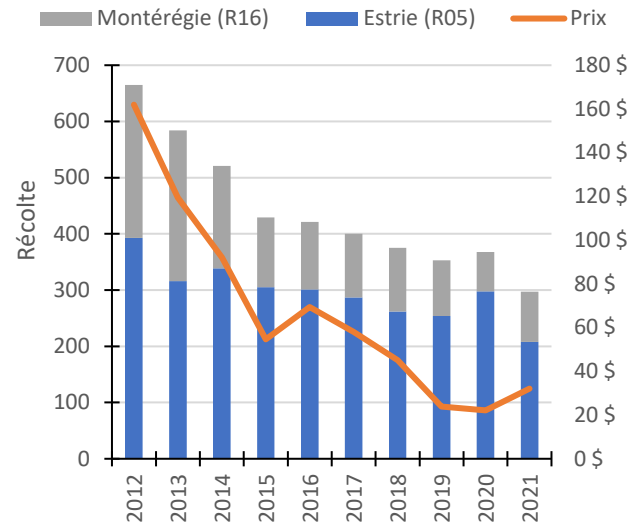


Figure 1 : Évolution de la **récolte** brute de pékans (nombre de fourrures commercialisées) et du **prix moyen** obtenu par fourrure pour l'Estrie et la Montérégie de 2012 à 2021.

Pour l'Estrie, le rendement moyen de la période de 2012 à 2021 est de l'ordre de 4,69 pékans récoltés/100 km², alors qu'il est de 1,32 pour la Montérégie. Les rendements calculés pour la saison 2021-2022 sont plus faibles que la moyenne des 10 dernières années, notamment en Estrie avec des valeurs respectives de 3,26 et 0,80 en Estrie et en Montérégie (figure 2). La superficie d'habitat favorable au pékan est plus faible en Montérégie qu'en Estrie bien que le pékan semble de plus en plus observé dans les zones agroforestières.

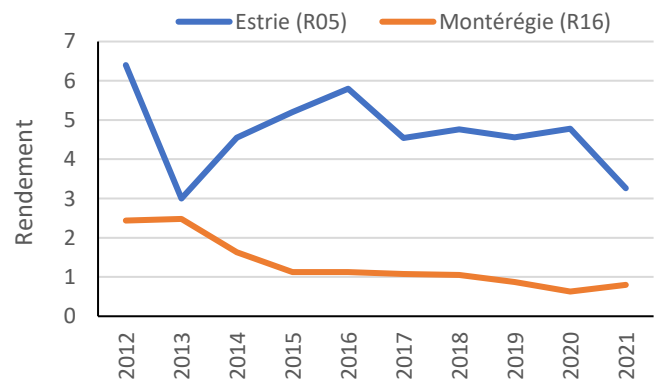


Figure 2 : Évolution du rendement (nombre de pékans récoltés/100 km²) pour l'Estrie et la Montérégie de 2012 à 2021.



Pour la saison 2021-2022, 116 piégeurs ont été actifs, en commercialisant au moins une fourrure d'au moins une espèce d'animal à fourrure en Estrie, alors que ce nombre est de 100 pour la Montérégie. De ces nombres, près de la moitié (55 piégeurs) ont commercialisé des fourrures de pékans en Estrie et un tiers (34 piégeurs) en Montérégie. Près de 300 pékans ont été récoltés dans ces deux régions. Il est toutefois possible de croire que ce nombre pourrait être plus élevé. Rappelons l'importance de commercialiser des fourrures légalement, considérant que celles-ci sont comptabilisées dans les statistiques de piégeage, améliorant du même coup la fiabilité des données.

Bien que le nombre de carnets du piégeur retournés soit faible, il est possible d'obtenir quelques renseignements additionnels sur le piégeage du pékan. Le succès de piégeage (nombre de pékans capturés par 1 000 nuits-pièges) de la saison 2021-2022 apparaît en hausse par rapport à la saison précédente pour l'Estrie et la Montérégie. Notons que la saison 2020-2021 a connu un succès particulièrement faible. Cependant, le nombre de carnets du piégeur reçus est insuffisant pour permettre une interprétation fiable des variations de l'effort de piégeage. Ce faible nombre de carnets nous prive de données utiles à la gestion des espèces, il est important que les piégeurs participent activement en retournant leur carnet.



État des populations d'animaux à fourrure

Les indicateurs de tendance, c'est-à-dire la trajectoire que prend ou semble prendre une population animale (stabilité, baisse, augmentation), et d'abondance d'une espèce (abondant, commun, rare) sont basés sur les observations des piégeurs collaborateurs qui ont rempli et retourné leur carnet du piégeur. Comme le nombre de carnets desquels cette section avait été remplie demeure faible, les résultats doivent être interprétés avec prudence. Par ailleurs, le fait de retourner votre carnet du piégeur rempli avec attention augmente grandement le degré de précision de l'interprétation. Les résultats de tendance et d'abondance pour la saison 2021-2022 pour l'Estrie, la Montérégie et l'ensemble du Québec sont présentés ci-dessous.

La loutre de rivière, le lynx du Canada, la martre et le rat musqué sont considérés comme rares en Estrie. Le coyote, le renard roux et le raton laveur sont considérés comme abondants et les autres espèces sont communes. Le lynx du Canada et la martre n'ont pas été rapportés dans les carnets des piégeurs de la Montérégie. Parmi les espèces observées, seul le lynx roux semble rare en Montérégie, les autres étant considérées comme communes ou abondantes. Le raton laveur est l'espèce la plus observée par les piégeurs dans cette région.

Concernant les tendances, le lynx roux semble en augmentation en Estrie. Pour la même région, la mouffette rayée et le rat musqué seraient en diminution selon les observations des piégeurs, alors que les autres espèces sont plutôt stables. Pour la Montérégie, le castor, le coyote et le raton laveur semblent en augmentation. L'ensemble des autres espèces sont plutôt stables, alors que le vison d'Amérique serait en diminution.



	Estrie		Montérégie		Québec	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belettes	Commun	→	Abondant	→	Abondant	→
Castor	Commun	→	Abondant	↑	Commun	→
Coyote	Abondant	→	Abondant	↑	Commun	→
Loup	-	-	-	-	Commun	→
Loutre de rivière	Rare	→	Commun	→	Commun	→
Lynx du Canada	Rare	-	-	-	Commun	→
Lynx roux	Commun	↑	Rare	→	Rare	→
Martre	Rare	→	-	-	Commun	→
Mouffette rayée	Commun	↓	Abondant	→	Commun	→
Pékan	Commun	→	Abondant	→	Commun	→
Rat musqué	Rare	↓	Abondant	→	Commun	→
Raton laveur	Abondant	→	Abondant	↑	Commun	→
Renard roux	Abondant	→	Abondant	→	Commun	→
Vison	Commun	→	Commun	↓	Commun	→

Actualités

Actualités provinciales

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le Ministère a publié deux nouvelles foires aux questions pour les piégeurs et les titulaires d'un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : ftgq.qc.ca/faq-bail-tp/.

Au cours de l'été 2022, le Ministère a modifié et remplacé les formulaires (ML-414) contenus dans le **Registre des transactions commerciales de fourrures d'animaux sauvages à l'état brut du Québec**, formulaires qui s'adressent aux commerçants de fourrures pour la saison 2022-2023. Les nouveautés permettront notamment de mieux documenter la provenance (zone de chasse) des fourrures brutes exploitées par la chasse (sportive et autochtone) pour l'ours noir, le coyote, le loup, le renard arctique, le renard roux et le raton laveur. De plus, des cartes ont été ajoutées au Registre afin de faciliter le repérage des zones de chasse ou des UGAF pour établir la provenance des captures. Finalement, une section a été ajoutée afin d'inscrire, s'il y a lieu, le numéro du terrain de piégeage pour faciliter la comptabilisation du seuil

commercial d'exploitation (ou 5-15) d'un locataire de droits exclusifs de piégeage du Québec.

Le Ministère a récemment mis à jour la section sur le Piégeage au Québec sur son site Internet. Dorénavant, les clients peuvent trouver une information plus facilement à partir de mots clés inscrits dans un moteur de recherche. Pour consulter les nouveautés : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage.

Au cours de la dernière année, un nouveau modèle de piège certifié selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté a été ajouté dans la liste du Québec. Cette modification concerne un piège destiné à une utilisation obligatoire pour la capture mortelle du rat musqué, des belettes et de l'hermine. Par ailleurs, certaines illustrations des pièges certifiés ont été révisées. Pour consulter la **liste des pièges certifiés** (obligatoires ou recommandés) avec leur fiche d'illustrations : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifiees.



Des nouvelles des projets de recherche

Suivi des populations d'ours noirs

Depuis 2015, le Ministère mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Au cours du projet, 421 ours ont été capturés, dont 197 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. Le projet en est à sa dernière année, mais il reste encore des ours marqués. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Ces renseignements nous permettront de calculer les taux de mortalité, une donnée nécessaire au succès du projet! Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.



De plus, chaque année, le Ministère analyse des dents d'ours noirs chassés et piégés pour déterminer leur âge et ainsi assurer le suivi adéquat des populations au Québec. Si vous avez été sollicité à cet effet et que vous n'avez pas encore retourné vos échantillons, il est encore temps de le faire! Votre collaboration est essentielle à la gestion de l'ours. Pour obtenir plus de détails sur la collecte de dents d'ours noir, vous pouvez consulter la page Quebec.ca/dents-originaux-ours. D'ailleurs, vous

pourrez consulter les résultats d'âge des années passées sur cette même page.

Suivi des populations de lynx

En Estrie et en Montérégie, le Ministère poursuit l'acquisition de données sur les lynx roux afin de mieux connaître la situation de l'espèce. Les piégeurs sont invités à poursuivre leur collaboration en remettant des carcasses de lynx roux après dépiautage accompagnées de la localisation et de la date de capture ainsi que du type d'engin utilisé. Vous êtes invités à communiquer avec Florent Archambault, technicien de la faune, au 819-820-3883 poste 277 pour la collecte de carcasses de lynx ou pour toute question sur le projet.

Également, le Ministère a amorcé un projet visant à mettre en place un système de suivi des populations de lynx. Durant la première phase du projet, il a testé des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Les caméras ont permis de détecter des lynx dans 32% des sites (9% dans Capitale Nationale, 19% dans Chaudière-Appalaches et 69% en Abitibi), alors que les pièges à poils l'ont fait dans 13% (0% dans Capitale Nationale, 13% dans Chaudière-Appalaches et 25% en Abitibi). À compter de cette année, la deuxième phase du projet prévoit d'ajouter d'autres approches : dénombrement de pistes dans la neige et capture de lynx. Les lynx seront équipés d'un collier émetteur et d'un accéléromètre, un petit appareil permettant de connaître le niveau d'activité des animaux (au repos, en déplacement [marche] ou en chasse [course]). Le projet sera réalisé en Abitibi en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

L'habitat du pékan

Le Ministère souhaite développer des modèles de qualité de l'habitat (MQH) pour plusieurs espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. En collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un projet est en cours pour mieux connaître la sélection de l'habitat du pékan, ce qui permettra ensuite de créer le MQH. Des pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS,



principalement au Témiscamingue. De plus, afin d'intégrer également des observations pour le sud du Québec, des suivis de pistes dans la neige ont aussi été réalisés, et des pièges photographiques ainsi que des pièges à poils ont été installés dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

